

B O U R S E D I R E C T

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 13 988 845,75 €
Siège social : 253, boulevard Péreire – 75017 Paris
408 790 608 RCS Paris

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2016 LISTE DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP DE L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

1/ **Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Néant

2/ **Conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé :**

- Convention de « cash-pooling » conclue avec la Société VIEL & Cie, actionnaire indirect de Bourse Direct. Mandataires communs concernés : Madame Catherine NINI, Monsieur Christian BAILLET.
Approuvée par le Conseil d'administration en date du 17 juillet 2013.
- Prêt subordonné octroyé par la Société E-VIEL, actionnaire majoritaire de Bourse Direct détenant plus de 10 % des droits de vote. Mandataires communs concernés : Madame Dominique VELTER, Madame Catherine NINI et Monsieur William WOSTYN.
Montant du prêt subordonné : 14 millions d'euros pour une durée indéterminée avec un taux d'intérêt ramené à 2,8 % par an à partir du 1^{er} juillet 2014.
Approuvé par le Conseil d'administration en date du 7 décembre 2012, et modification autorisée par le Conseil de surveillance en date du 17 novembre 2014.
- Bail commercial pour les locaux utilisés par Bourse Direct conclu avec Viel et Compagnie-Finance, actionnaire indirect de Bourse Direct. Mandataires concernés : Madame Catherine Nini et Madame Dominique Velter.
Approuvé par le Conseil d'Administration en date du 12 février 2010.
Ce bail est arrivé à échéance le 10 décembre 2015. Une procédure de renouvellement pour fixer judiciairement les conditions financières du bail est en cours.
- Garantie à première demande, avec clause de retour à meilleure fortune, octroyé par la société E-Viel, actionnaire majoritaire de Bourse Direct détenant plus de 10 % des droits de vote. Mandataires communs concernés : Madame Dominique VELTER, Madame Catherine NINI et Monsieur William WOSTYN. Approuvée par le Conseil d'administration du 13 mars 2007.